

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougerousse, 5 janvier 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (265r, 266r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougerousse, 5 janvier 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51877>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 janvier 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Fougerousse, Auguste \(1838-1917\)](#)

Lieu de destination 5, rue Stanislas, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Fougerousse que le journal *Le Devoir* va publier des articles sur le mouvement coopératif en Angleterre qui pourraient être utiles aux sociétés coopératives de France. Il lui demande de lui communiquer les adresses de sociétés coopératives. Dans le post-scriptum daté du 7 janvier 1886, Godin explique à Fougerousse qu'il a eu de la peine à trouver son adresse, que le départ de la lettre a été différé et que sa demande devient urgente ; il lui recommande d'adresser quelques mots provisoires aux sociétés coopératives en attendant les statuts définitifs de la Fédération des sociétés coopératives.

Notes Les 25 avril et 1er mai 1886, le journal *Le Devoir* publie un « Avis aux sociétés coopératives » relatif à l'envoi de numéros du journal comprenant des articles sur le mouvement coopératif en France, en Angleterre et en Amérique [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/260/70/838/0/0>, consulté le 16 novembre 2023]

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir, Coopération](#)

Personnes citées [Fédération des sociétés coopératives de consommation \(France\)](#)

Œuvres citées

- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. I », *Le Devoir*, t. 10, n° 383, 10 janvier 1886, p. 22-25. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/25/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. II », *Le Devoir*, t. 10, n° 384, 17 janvier 1886, p. 37-39. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/40/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. III », *Le Devoir*, t. 10, n° 385, 24 janvier 1886, p. 55-58. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/58/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
5 janvier 1886

Monsieur Frangerousse,

"Le Devir" va publier,
dans ses prochains
numéros, différents articles
sur le mouvement coopé-
ratif en Angleterre qui
seraient, je crois, très
utilement aux sociétés
coopératives de France.

Je viens donc vous
prier de me faire
envoyer, sans retard,

le nom et l'adresse
de chacune des sociétés
inscrites dans vos rôles
pour la constitution
des Chambres consulta-
tive et économique, et
des autres sociétés que
vous connaîtrez.

Je vous remercie
sincèrement à l'avance
et vous prie, Monsieur,
d'agréer l'assurance de
ma parfaite considé-
ration.

A. S. N. P.

P.S. - (7 janvier)

Le n'est qu'avec
beaucoup de peine que
j'ai pu me procurer
votre adresse, le départ
de cette lettre en a été
différé. Je n'en suis que
d'autant plus pressé
maintenant d'obtenir
ce que je vous demande.
Car les articles du "Départ"
en question commencent
dans le numéro de
cette semaine.

Je crois utile à la
bonne marche de la

300

Fédération coopérative
de vous signaler qu'il
faudrait au moins envoi-
er à toutes les sociétés
coopératives quelques
mots provisoires de
renseignements, en atten-
dant les statuts définitifs,
afin qu'on sache à qui
s'adresser pour se
mettre en règle.